

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/29 - Actions de sensibilisation à la sécurité routière - 1251
Soutien aux projets de Plans de déplacements
d'établissements scolaires dans les collèges du Bas-Rhin

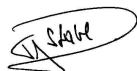
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise la mise en oeuvre d'un dispositif d'accompagnement technique et financier en faveur des Plans de déplacements d'établissements scolaires (PDES) dans les collèges volontaires du Bas-Rhin

- approuve le cofinancement du PDES du collège de ROSHEIM à hauteur de 30 % du coût de l'étude, plafonné à 5 000 € HT, soit une subvention de 1 500 €.

Cette aide sera versée au bénéficiaire conformément aux modalités prévues par le règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-75311-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/01/13